

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers



NOM DU CONTROLEUR	HULARD THIERRY		
NUMERO AGREMENT CONTROLEUR	063D1191	<i>Hulard Thierry</i>	
CENTRE DE RATTACHEMENT DU CONTROLEUR	AUTOVERIF 30, Rue Fontenille 63118 - CEBAZAT		
NUMERO D'AGREMENT DU CENTRE DE RATTACHEMENT	S063Z035		
DATE DE L'AUDIT CONTROLEUR	12/11/2025		
AUDITEUR TECHNIQUE	Frédéric Lafay	<i>Frederic Lafay</i>	

CONCLUSIONS DE L'AUDIT CONTROLEUR

Nombre de non conformité mineure (NC)	3	Nombre de non conformité critique (NCC)	0
---------------------------------------	---	---	---

Commentaires

DECISION : FAVORABLE	PROCHAIN AUDIT AVANT LE :	12/11/2027
----------------------	---------------------------	------------

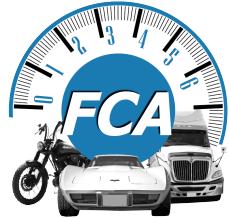
Règle de validation de l'audit : 1 NCC ou 5 NC = avis défavorable

NCC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart influant sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

NC = non-respect d'une exigence réglementaire ou écart n'influant pas sur le résultat d'un contrôle technique périodique ou d'une contre-visite.

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : HULARD THIERRY



VÉHICULE SUPERVISÉ

N° d'immatriculation du véhicule : EE810FZ Catégorie de véhicule : M1 Energie : ES
Date de mise en circulation : 28/07/2016 N° PV : 25887883

SUPERVISION DES PV DU CONTRÔLEUR

Procès verbal émis	Date	Constat
25883107	09/01/2025	RAS
25883750	19/02/2025	RAS
25883762	20/02/2025	RAS
25883784	21/02/2025	RAS
25884508	03/04/2025	RAS
25886097	16/07/2025	RAS
25886676	25/08/2025	RAS
25886755	29/08/2025	RAS
25886805	02/09/2025	RAS
25887216	01/10/2025	RAS

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : HULARD THIERRY



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

Généralités		CONFORME
CONTENU DES PROCES VERBAUX	FONCTION 0 - Identification du véhicule	CONFORME
	FONCTION 1 - Équipements de freinage	CONFORME
	FONCTION 2 - Direction	CONFORME
	FONCTION 3 - Visibilité	CONFORME
	FONCTION 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	FONCTION 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	FONCTION 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME
	FONCTION 7 - Autres matériels	CONFORME
	FONCTION 8 - Nuisances	CONFORME
	FONCTION 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	FONCTION 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	FONCTION 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : HULARD THIERRY



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

1 SUPERVISION DES PROCES-VERBAUX ARCHIVES

	FONCTION 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
--	---	--

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

GÉNÉRALITÉS		CONFORME
Préparation		CONFORME
SUIVI DU CONTRÔLE TECHNIQUE :	Fonction 0 - Identification du véhicule Fonction 1 - Équipements de freinage Fonction 2 - Direction 2.3.2.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 2.1.5. Direction assistée : Mauvaise méthode du contrôle de la direction assistée.	CONFORME CONFORME NON CONFORMITÉ
	Fonction 3 - Visibilité 2.3.3.4. - <i>Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique</i> ➤ 3.4.1. Essuie-glace : Mauvaise méthode du contrôle des essuie-glaces.	CONFORME NON CONFORMITÉ
	Fonction 4 - Feux, dispositifs réfléchissants et équipements électriques	CONFORME
	Fonction 5 - Essieux, roues, pneus, suspensions	CONFORME
	Fonction 6 - Châssis et accessoires du châssis	CONFORME

Rapport d'audit de Contrôleur Technique de Véhicules Légers

Contrôleur : HULARD THIERRY



RELEVÉ DES OBSERVATIONS

2 SUPERVISION D'UN CONTRÔLE TECHNIQUE

	Fonction 7 - Autres matériels 2.3.7.4. - Mauvaise réalisation d'un point de contrôle n'affectant pas le résultat du contrôle technique ➤ 7.12.1. Contrôle électronique de stabilité : Mauvaise méthode du contrôle de l'ESP.	CONFORME NON CONFORMITÉ
	Fonction 8 - Nuisances	CONFORME
	Fonction 10 - Véhicules de dépannage Non concerné.	
	Fonction 11 - Véhicules de transport sanitaire Non concerné.	
	Fonction 12 - Véhicules destinés à l'enseignement de la conduite automobile Non concerné.	
	Fonction 13 - Taxis et voitures de transport avec chauffeur Non concerné.	
MODALITES FINALES	Non concerné.	CONFORME

L'équipe d'audit et la direction de l'organisme d'audit s'engagent à ne pas divulguer le contenu des preuves d'audit, toute autre information obtenue lors de l'audit ou le rapport d'audit, à toute autre partie sans l'accord explicite du commanditaire de l'audit.